

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf
Présents :	49	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	16	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars
Votants :	61	2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application **Télérecours** citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - REGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MAURY

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2024 de la régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un excédent de la section d'investissement.

Deux services sont gérés dans cette régie :

- Service public d'assainissement non collectif : Les charges de fonctionnement du service s'élèvent à 7 000 €. La prestation du SIGAL de 26 490 €, pour effectuer les diagnostics sur les communes, se poursuit. Cette année, les diagnostics ont été réalisés sur les communes de Coltines, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse et Villedieu. Tous les diagnostics prévus n'ont pas pu être réalisés en raison du placement en longue maladie de l'agent du service depuis mai 2024. En investissement, une régularisation de subvention est intervenue concernant les travaux de réhabilitation réalisés précédemment. Le service se clôture avec un excédent de fonctionnement de 15 597,96 €, et un excédent d'investissement de 10 896,18 €.

- Service de ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif : Les dépenses de fonctionnement concernent la participation au SYTEC pour la plateforme de co-compostage et pour les travaux de curage de la lagune d'Andelat. Ces travaux de curage sont financés par un emprunt et la charge sera étalée sur 15 ans à partir de 2024. La redevance intercommunale des boues issues de l'assainissement collectif, collectée et reversée par les communes, représente 185 336,14 €. Elle est stable. Le service se clôture avec un excédent de fonctionnement de 95 877,16 € et un excédent d'investissement de 32,58 €.

La dette en capital s'élève à 130 783,33 € au 31 décembre 2024 contre 0 € au 31 décembre 2023.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 111 475,12 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 10 928,76 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024 **+ 122 403,88 €**

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2023 **+ 92 500,60 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-044-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

l'assainissement collectif, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		92 500,60 €	4 983,18 €		4 983,18 €	92 500,60 €
Opérations de l'exercice	392 172,94 €	411 147,46 €	135 184,09 €	151 096,03 €	527 357,03 €	562 243,49 €
TOTAUX (1)	392 172,94 €	503 648,06 €	140 167,27 €	151 096,03 €	532 340,21 €	654 744,09 €
Résultats de clôture		111 475,12 €		10 928,76 €		122 403,88 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	392 172,94 €	503 648,06 €	140 167,27 €	151 096,03 €	532 340,21 €	654 744,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		111 475,12 €		10 928,76 €		122 403,88 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **PREND CONNAISSANCE** du résultat du **Compte Financier Unique 2024 de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif** tel que détaillé en annexe de la délibération ;

± **DECIDE D'ARRÊTER** le **Compte Financier Unique 2024 de la Régie du service public d'assainissement non collectif et collectif pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif** aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

± **AUTORISE** Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le **Compte Financier Unique 2024** ;

± **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

**SAINT-FOUR COMMUNAUTE – REGIE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

CFU 2024

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 69

VOTE : Pour : 60

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

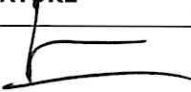
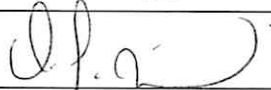
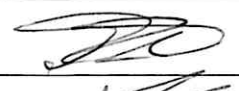
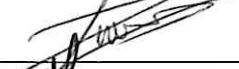
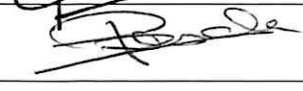
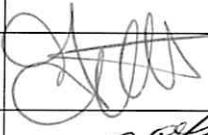
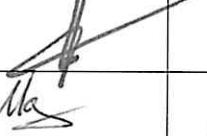
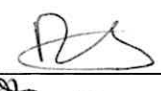
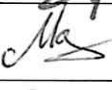
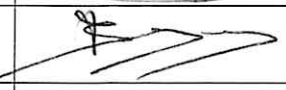
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
015-200066680-20250324-DEL2025-044-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

**SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - REGIE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

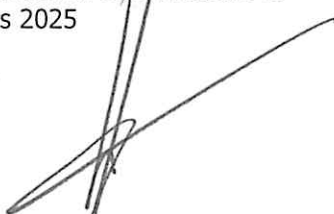
CFU 2024

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUIBERT Martine		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEVIGNE Pascal ou DELPAT Arnaud	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		POUGNET Marc	
JOUBE Jean-Pierre		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

; et de la publication le

Le Président de séance,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-044-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté	69 986,05 €	91 686,96 €	92 500,60 €	92 500,60 €
Dont	Excédent service SPANC	27 013,49 €	25 888,63 €	13 230,60 €	13 230,60 €
	Excédent service BOUES	42 972,56 €	65 798,33 €	79 270,00 €	79 270,00 €
013	Remboursement arrêt maladie	5 868,57 €	0,00 €	0,00 €	29 681,61 €
70	Produits des services (SPANC)	76 700,00 €	67 900,00 €	92 639,00 €	63 150,00 €
75	Autres produits gestion courante (Redevance boues)	151 146,66 €	181 236,34 €	180 000,00 €	185 336,14 €
75	Autres produits (SPANC)			0,40 €	1,39 €
791	Transfert charges d'exploitation (Boues)			170 000,00 €	132 967,42 €
	Produits exceptionnels	11 397,25 €	0,00 €	0,00 €	10,90 €
	Amortissement subvention		11 301,02 €		
	TOTAL RECETTES	315 098,53 €	352 124,32 €	535 140,00 €	503 648,06 €
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	+ 91 686,96 €	+ 97 483,78 €		+111 475,12 €

Service SPANC :

Diagnostics réalisés cette année : Chaudes-Aigues, Espinasse, Deux-Verges, Villedieu, Coltines.
Les communes de Paulhac et Ussel n'ont pas pu être réalisées.
L'agent du service est en arrêt maladie depuis mai 2024. Un remboursement sur salaire a été encaissé.

Service BOUES :

La redevance liée au traitement des boues est conforme à la prévision. Cela représente 741 345 m³ contre 724 938 m³ en 2023.

Résultat service SPANC : 15 597,96 €
Résultat service Boues : 95 877,16 €



❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Résultat reporté (SPANC)			4 983,18 €	4 983,18 €
21	Acquisition matériel (SPANC)	6 720,00 €	0,00 €	10 896,18 €	0,00 €
13	Amortissement subvention		11 301,02 €		0,00 €
48	Charges à étaler (Boues)			170 000,00 €	132 967,42 €
16	Capital emprunt (Boues)			2 217,00 €	2 216,67 €
	TOTAL DEPENSES	6 720,00 €	11 301,02 €	188 096,36 €	140 167,27 €

Service SPANC :

Poste disponible pour équilibre du service et de la section. Pas d'investissement prévu et réalisé.

Service BOUES :

Début du remboursement de l'emprunt et de l'étalement de la charge pour le curage de la lagune d'Andelat (15 ans).

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Solde d'exécution reporté	9 677,84 €	2 957,84 €		
1068	Excédents capitalisés			4 983,18 €	4 983,18 €
040	Dotation amortissements	0,00 €	3 360,00 €	3 360,00 €	3 360,00 €
45	Régul subvention travaux (SPANC)			7 536,18 €	7 536,18 €
16	Emprunt (Boues)			170 000,00 €	133 000,00 €
48	Charges à étaler (Boues)			2 217,00 €	2 216,67 €
	TOTAL RECETTES	9 677,84 €	6 317,84 €	188 096,36 €	151 096,03 €
RESULTAT INVESTISSEMENT		+ 2 957,84 €	- 4 983,18 €		+ 10 928,76 €
RESULTAT DEFINITIF		+ 94 644,80 €	+ 92 500,60 €		+ 122 403,88 €

Service SPANC :
Régularisation d'une subvention du budget général pour les travaux de réhabilitation réalisés précédemment.

Service BOUES :
Emprunt réalisé pour les travaux e curage de la lagune d'Andelat. Début d'étalement de la charge (15 ans).

Résultat service SPANC + 10 896,18 €
Résultat service BOUES + 32,58 €

Capital restant dû au 31/12/2024 :
Service Boues 130 783,33 € (terme en 2039)

Accusé de réception en préfecture
015-20005660-20250324-DELIB2025-044-BF
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025